

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1980 B 06258 Numéro SIREN : 319 536 694 Nom ou dénomination : CAMAR FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2020 sous le numéro de dépôt 106250



20201062502017

DATE DEPOT : 07/12/2020

N° DE DEPOT : 106250

N° GESTION : 1980B06258

N° SIREN : 319536694

DENOMINATION : CAMAR FINANCE

ADRESSE : 28 RUE MARBEUF 75008 PARIS

MILLESIME : 2017

Greffes du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

07 DEC. 2020

SAS CAMAR FINANCE

Sous le N° :

106250

Société par Actions Simplifiée au capital de 289 000 €

Siège social : 28, rue Marbeuf - 75008 PARIS

R.C.S PARIS B 319 536 694

SIRET 319 536 694 000 23

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

en date du 29 juin 2018

A Paris,

L'an deux mil dix-huit,
le 29 juin à douze heures,

Les actionnaires se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire, sur convocation du Président.

Le Cabinet FIDREX, Commissaire aux comptes, dûment convoqué par lettre recommandée avec avis de réception, est absent et excusé.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par chacun des actionnaires et les mandataires d'actionnaires représentés, lors de leur entrée en séance.

Il ressort de cette feuille de présence que 4 associés sont présents ou représentés, détenant ensemble 14 450 actions sur les 14 450 actions composant le capital de la société.

Monsieur Francis LENTSCHNER, Président, préside la séance.

Madame Keren LENTSCHNER-KANOVITCH ayant accepté, remplit la fonction de scrutateur.

Le Président indique aux associés qu'il a souhaité que Monsieur Philippe MURAT, Expert-Comptable de la société CAMAR FINANCE, assiste à cette réunion.

Le Président acte qu'aucun des associés ne s'oppose à sa présence et il propose que Monsieur MURAT soit désigné en qualité de secrétaire du bureau de l'Assemblée.

Le bureau ainsi composé, désigne en conséquence Monsieur Philippe MURAT comme secrétaire du bureau.

Après vérification de la feuille de présence, le bureau constate que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition des actionnaires :

[Signature]

- * une copie des statuts de la société,
- * la feuille de présence,
- * le rapport du Président,
- * les rapports du commissaire aux comptes titulaire et suppléant,
- * les comptes annuels au 31 Décembre 2016,
- * l'inventaire des valeurs actives et passives de la société à la même date.

Puis le président rappelle à l'assemblée qu'elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ♦ *Examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,*
- ♦ *Rapport du Président sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2017,*
- ♦ *Rapports du Commissaire aux comptes,*
- ♦ *Délibération sur l'approbation des comptes et du bilan,*
- ♦ *Affectation des résultats,*
- ♦ *Quitus au Président et au commissaire aux comptes,*
- ♦ *Conventions spéciales visées aux articles L 227-10 du Code de Commerce,*
- ♦ *Pouvoirs formalités*
- ♦ *Questions diverses.*

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et des rapports du commissaire aux comptes.

Ces lectures terminées, le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du bilan, du compte de résultat, du rapport de gestion et des rapports du Commissaire aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2017 tels qu'ils sont présentés ainsi que les rapports de gestion et les rapports du Commissaire aux comptes et toutes les opérations qu'ils traduisent.

Cette résolution est adoptée par :

Voix pour : 14.450

Voix contre : 0

Abstention : 0

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la liste des conventions réglementées et après la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, approuve l'ensemble de ces conventions, ainsi que le rapport spécial, conformément à l'article L 227-10 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée par :

Voix pour : 14.450

Voix contre : 0

Abstention : 0

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au Président et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée par :

Voix pour : 14.450

Voix contre : 0

Abstention : 0

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition du Président d'affecter le résultat net bénéficiaire de 2 894 389.92 € comme suit :

- Au compte « autres réserves » à hauteur de 2 179 389.92 €, en augmentation du compte
- En dividendes à hauteur de 715 000 euros

L'assemblée prend acte qu'une distribution de dividende exceptionnelle a été effectuée au cours de cet exercice.

Cette résolution est adoptée par :

Voix pour : 14.450

Voix contre : 0

Abstention : 0

CINQUIEME RESOLUTION

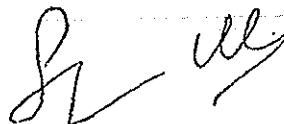
L'assemblée générale approuve la prime exceptionnelle versée au Président au cours de cet exercice pour 20 000 euros brut relative au dénouement favorable de l'opération PAUL RAOULT (Les Mureaux) ainsi qu'une prime supplémentaire de 50.000 euros brut à verser en 2018 au titre de la vente de l'immeuble appartenant à CIPA et à la conclusion du contentieux avec Madame Elisabeth LENTSCHNER.

Cette résolution est adoptée par :

Voix pour : 14.450

Voix contre : 0

Abstention : 0



SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition du Président de confier au Directeur Général les mêmes pouvoirs que les siens décrits dans les statuts – TITRE III – Article 13-5 et Article 13-6.

Cette résolution est adoptée par :

Voix pour : 14,450

Voix contre : 0

Abstention : 0

SEPTIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes, à l'effet de procéder aux formalités de dépôt, publicité et enregistrements des décisions adoptées par l'assemblée générale relative à la nomination de nouveaux Commissaires aux comptes titulaire et suppléant.

Cette résolution est adoptée par :

Voix pour : 14.450

Voix contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

Monsieur Francis LENTSCHNER

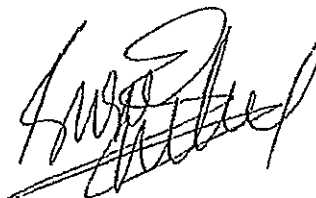


Madame Sylvie LENTSCHNER

Madame Keren LENTSCHNER-KANOVITCH



SCI PARIS MARBEUF 28



COMPTES ANNUELS

Sas CAMAR FINANCE

28 RUE MARBEUF

75008 PARIS 8EME ARRONDISSEMENT

Exercice clos le : 31 décembre 2017

APE : 6832A

SIRET : 31953669400023

MURAT & ASSOCIES
3 RUE LEON WIRTZLER

Tél : 0141146068

Fax : 0955316137

92330 SCEAUX

E-mail : philippe.murat@murat-associes.fr

SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS	3
Bilan Actif	4
Bilan Passif	5
Compte de résultat synthétique	6
DETAIL DES COMPTES	8
Bilan Actif Détaillé	9
Bilan Passif Détaillé	12
Compte résultat détaillé	14

BILAN ACTIF

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ACTIF	Valeurs au 31/12/17			Valeurs au 31/12/16
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	5 200	5 200		
Fonds commercial (1)	121 959	121 959		65 000
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 168 395	754 185	414 210	382 836
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	168 369	129 781	38 587	23 494
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	47 254	7 319	39 935	223 413
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 868		1 868	3 580
TOTAL (I)	1 513 044	1 018 444	494 600	698 323
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	362 261		362 261	292 355
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	120 001		120 001	120 001
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	95 128		95 128	177 638
Autres créances (3)	4 781 954	217 714	4 564 240	5 205 732
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 768 148		1 768 148	694 542
Charges constatées d'avance (3)	23 556		23 556	17 066
TOTAL (II)	7 151 048	217 714	6 933 334	6 507 335
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	8 664 092	1 236 158	7 427 934	7 205 658
1) Dont droit au bail				65 000
2) Dont à moins d'un an (brut)				
3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

PASSIF	Valeurs au 31/12/17	Valeurs au 31/12/16
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 0)	289 000	289 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 971 778	1 971 778
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	28 900	28 900
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	201 467	2 774 655
Report à nouveau	46	46
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	2 894 390	226 812
SITUATION NETTE	5 385 581	5 291 191
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	5 385 581	5 291 191
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) Bis		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	41 100	50 000
Provisions pour charges		
TOTAL (II)	41 100	50 000
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles	850 000	950 000
Autres emprunts obligataires	47 200	18 750
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	619	570
Emprunts et dettes financières diverses (3)	3 459	369 741
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	161 161	100 123
Dettes fiscales et sociales	767 602	249 871
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	108 381	118 058
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	62 832	57 354
TOTAL (III)	2 001 253	1 864 467
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	7 427 934	7 205 658
(1) Dont à plus d'un an	600 000	950 000
(1) Dont à moins d'un an	1 401 253	914 467
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	619	570
(3) Dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Du 01/01/17 Au 31/12/17	Du 01/01/16 Au 31/12/16	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises <i>dont à l'exportation :</i>				
Production vendue (biens et services) <i>dont à l'exportation :</i>	1 801 610	1 716 600	85 010	4,95
Montant net du chiffre d'affaires	1 801 610	1 716 600	85 010	4,95
Production stockée	69 906	19 776	50 130	253,49
Production immobilisée	11 883		11 883	
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	68 061	263 480	-195 419	-74,17
Autres produits	2 195	6	2 189	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	1 953 655	1 999 863	-46 207	-2,31
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises		1	-1	-100,00
Variation de stocks		-1	1	100,00
Achats de matières premières et autres approvisionnements	9 399	11 341	-1 942	-17,12
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	708 837	757 887	-49 050	-6,47
Impôts, taxes et versements assimilés	37 056	44 655	-7 599	-17,02
Salaires et traitements	766 958	865 870	-98 912	-11,42
Charges sociales	339 610	328 542	11 068	3,37
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	55 608	130 533	-74 925	-57,40
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges	651	336	315	93,66
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 918 119	2 139 165	-221 046	-10,33
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	35 536	-139 303	174 838	125,51
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)	80 030	118 876	-38 846	-32,68
 (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	4 722	422		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	27 794	98 553		

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (SUITE)

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Du 01/01/17 Au 31/12/17	Du 01/01/16 Au 31/12/16	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)	165 301	566 808	-401 507	-70,84
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo.(3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	80	107	-27	-25,47
Reprises sur prov. et dépréciations et transf. de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val.mob. de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	165 381	566 915	-401 534	-70,83
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions	203 633		203 633	
Intérêts et charges assimilées (4)	76 931	76 222	708	0,93
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	280 563	76 222	204 341	268,09
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-115 182	490 693	-605 875	-123,47
RÉSULTAT COURANT avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-159 676	232 515	-392 191	-168,67
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	7 073	422	6 651	
Sur opérations en capital	3 739 130	209 994	3 529 137	
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	3 746 203	210 415	3 535 788	
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	68 406	102 700	-34 293	-33,39
Sur opérations en capital	256 602	63 419	193 183	304,62
Dotations amortissements, dépréciations, provisions		50 000	-50 000	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	325 008	216 118	108 890	50,38
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 421 195	-5 703	3 426 898	
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôt sur les bénéfices (X)	367 129		367 129	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	5 865 240	2 777 193	3 088 046	111,19
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 970 850	2 550 381	420 468	16,49
Bénéfice ou Perte	2 894 390	226 812	2 667 578	

*) Dont produits concernant les entités liées
 *) Dont intérêts concernant les entités liées

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/17	Valeurs nettes au 31/12/16	Variation	
			en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires				
2050000000 CONCES & DROIT SIMIL BREV LIC	5 200	5 200		
2805000000 AMORT CONC&DROITS SIMIL BREV	-5 200	-5 200		
Fonds commercial		65 000	-65 000	-100,00
2060000000 DROIT AU BAIL		65 000	-65 000	-100,00
2070000000 FONDS COMMERCIAL	121 959	121 959		
2807000000 AMORT.FONDS COMMERCIAL	-121 959	-121 959		
Immobilisations corporelles				
Constructions	414 210	382 836	31 374	8,20
2131500000 ENS IMMOB ADMIN & COMMERCIAUX	531 644	531 644		
2131510000 FACADE ET EXT MARBEUF	98 328	98 328		
2131520000 EQUIP TECHN INTER MARBEUF	196 658	196 658		
2135500000 AMEN INTERIEUR MARBEUF	274 565	274 565		
2135530000 BOX MARBEUF	67 200		67 200	
2813500000 AMORT STRUCT MARBEUF	-244 290	-235 429	-8 861	-3,76
2813510000 AMORT FACADE ET EXT MARBEUF	-81 168	-76 251	-4 916	-6,45
2813520000 AMORT EQUI TECH INT MARBEUF	-162 339	-152 506	-9 833	-6,45
2813550000 AMORT AMENAG INTER MARBEUF	-266 389	-254 172	-12 216	-4,81
Autres immobilisations corporelles	38 587	23 494	15 093	64,24
2181000000 INST GENE AGENC AMENAG DIVERS	25 000		25 000	
2182000000 MATERIEL DE TRANSPORT	57 527	57 527		
2183000000 MAT DE BUREAU & MAT INFORMATIQ	30 455	28 581	1 874	6,56
2184000000 MOBILIER	55 386	47 386	8 000	16,88
2818160000 AMORTISSEMENT BOX MARBEUF	-2 835		-2 835	
2818200000 AMORT MATERIEL TRANSPORT	-57 208	-43 398	-13 811	-31,82
2818300000 AMORT MAT BUREAU INFORMATIQUE	-23 988	-21 964	-2 024	-9,21
2818400000 AMORTISSEMENT MOBILIER MARB	-45 749	-44 638	-1 111	-2,49
Immobilisations financières (2)				
Participations	39 935	223 413	-183 478	-82,12
2610000000 TITRES DE PARTICIPATION	47 254	223 413	-176 159	-78,85
2961000000 DEPREC. TITRES PARTICIPATION	-7 319		-7 319	
Autres immobilisations financières	1 868	3 580	-1 712	-47,82
2750400000 DEPOT MAISONS-ALFORT	668	3 580	-2 912	-81,33
2750500000 DEPOT GARANTIE ROQUEFEUILLE	1 200		1 200	
TOTAL (1)	494 600	698 323	-203 723	-29,17
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
En cours de production (biens et services)	362 261	292 355	69 906	23,91
3451000000 PRESTATION SERVICES ENCOURS SI	362 261	292 355	69 906	23,91
Marchandises	120 001	120 001		
3710000000 STOCKS MARCHANDISES GROUPE A	120 001	120 001		
Créances (3)				
Créances Clients et comptes rattachés (3)	95 128	177 638	-82 510	-46,45
4111000000 CLIENTS DIVERS I		21 769	-21 769	-100,00
4181000000 CLTS FACT A ETABLIR	95 128	155 869	-60 741	-38,97
Autres (3)	4 564 240	5 205 732	-641 493	-12,32
4441000000 CICE	7 639	4 302	3 337	77,57
4456600000 TVA DEDUCTIBLE ABS	1 237	4 069	-2 832	-69,60
4456660000 TVA DEDUCTIBLE ABS INTRA		?	-7	-100,00

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/17	Valeurs nettes au 31/12/16	Variation	
			en valeur	en %
445860000 TVA S/FACT NON PARVENUES	21 168	4 852	16 316	336,24
448710000 PRODUITS DISSOLUTION FILIALES		47 685	-47 685	-100,00
451000000 AVANCE SCI A CONSTITUER	6 840	10 650	-3 810	-35,77
4510010000 SCCV REPUBLIQUE	64 093	139 662	-75 569	-54,11
4510050000 SCI PARIS 30	30 149	145 071	-114 922	-79,22
4510090000 SCCV MASSY GP	45 891		45 891	
4510110000 SCCV PVC19	699 999	699 999		
4510120000 SCCV SAINT-CYR - AM	323 200	245 385	77 815	31,71
4510130000 SCCV RUE GRANDE	470 980		470 980	
4510160000 SCCV 87 MD	551 198	1 123 414	-572 216	-50,94
4510170000 SCCV 87 GDG	81 870	72 656	9 215	12,68
4510180000 SCCV 214 PVC	179 471	379 471	-200 000	-52,70
4510190000 SCCV 149 JEAN JAURES	482 512	632 512	-150 000	-23,71
4510210000 SCCV PAUL RAOULT		69 953	-69 953	-100,00
4510230000 SCCV LJD CHANTILLY	720 603	75 292	645 311	857,08
4510240000 SCCV DE LA REINE	31 273		31 273	
4510650000 SCI CIPA		299 319	-299 319	-100,00
4510750000 CAMAR IMMOBILIER	135 844	81 844	54 000	65,98
4510800000 SCI PARIS MARBEUF 28	715 066	504 676	210 390	41,69
4670010000 MAITRE LENARD-VIGNEUX	5 005	5 005		
4670011000 MAITRE LENARD - VIGNEUX	667	667		
4670011200 MAITRE COURTEVILLE - LES MUREA	500	500		
4670011300 MAITRE TRIANNEAU - LES MUREAUX	800	800		
4670011400 MAITRE IMBAULT - CHAMOULAUD	1 478	1 475	3	0,22
4670011500 MAITRE FABRE - BOULOGNE	250	250		
4670011600 MTRE MERCIER - P.V. RUEIL	350	350		
4670011800 MTRE TIXERONT-SEVRES	188	188		
4670011900 ETUDE NOLLOT - CHANTILLY	825	825		
4670012000 MAITRE NOVALS	281	281		
4670012100 MAITRE IMBAULT VITRY	350	350		
4670012200 SCP DUCLOS VTE CAUCHOIS-ARPAJO	800	800		
4670012300 MTRE IMBAULT-BOURG LA RENE	350	350		
4670012400 MAITRE SIMON FONTENAY LE FLEUR	136	400	-264	-65,89
4670012500 SCP KNEPPERT - ARPAJON/SEGARD	400	400		
4670012600 MTRE IMBAULT - SCI DU CHATEAU	470	470		
4670012700 MTRE IMBAULT VENTE PARIS 30	9 639	10 300	-661	-6,42
4670012900 MTRE ROZES/FABRE MEUDON	500		500	
4670013000 MTRE CHARPENTIER / LEMOAL ARPA	450		450	
4670013100 MTRE ROZES FABRE ACTIFS M. LAF	1 500		1 500	
4670013200 MTRE ROZES FABRE - VILLIRS LE	500		500	
4670080000 MTRE IMBAULT - COUDRAY MON	300	300		
4670081000 MTRE IMBAULT - BOIS D'ARCY		41 266	-41 266	-100,00
4670081400 ETUDE NICOLAS - PV DORE	300	300		
4670082000 PROMESSE DE VENTE TRAMONTI - E	700	700		
4670090000 MTRE DUMESNIL - BOIS D'ARCY	2 075	2 075		
4670120000 MAITRE GARCIA - TREVE	564	900	-336	-37,28
4670250000 MAITRE ROUXEL - MALAKOFF	447	447		
4670260000 MAITRE PELARD - SAINT CYR	297	483	-186	-38,57
4670700000 CABINET CHARPENTIER FDS R	960	960		
4670850000 CABINET VILLA FONDS DE RO	155	155		
4671000000 DEBITEURS DIVERS		45 000	-45 000	-100,00
4671860000 SCP MILLET MONTAZEAUD CHATENAY	10 500	500	10 000	
4671880000 SCP ROZES FABRE 149 JEAN JAURE	500	500		
4674100000 MTRE FLEURY - ST CYR L'Ecole	300	300		
4674110000 MTRE LIEVRE - JOUY EN JOSAS	156	156		
4674120000 MTRE HUBERLAND - MASSY	600	600		
4674140000 MTRE MOUSSAY - FONTAINEBLEAU	373	373		
4674150000 SCP MILLET BOURG - PV CHATENAY	500	500		
4674180000 MTRE IMBAULT - CHANTILLY	450	1 450	-1 000	-68,97
4674190000 MTRE ROZE/FABRE - BEZONS	3 000		3 000	
4687000000 DIVERS - PRODUITS A RECEVOIR	165 301	565 935	-400 634	-70,79
4951000000 DEPREC COMPTES DU GROUPE	-217 714	-21 400	-196 314	-917,36

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/17	Valeurs nettes au 31/12/16	Variation	
			en valeur	en %
Disponibilités	1 768 148	694 542	1 073 605	154,58
5121000000 CREDIT AGRICOLE	728 803	110 160	618 643	561,58
5121040000 BANQUE POPULAIRE	819	427	392	91,95
5121070000 BANCO POPULAR	837 720	383 223	454 496	118,60
5121100000 CREDIT DU NORD	200 187	200 107	80	0,04
5310000000 CAISSE SIEGE SOCIAL	618	625	-6	-1,03
Charges constatées d'avance (3)	23 556	17 066	6 490	38,03
4860000000 CHARGES CONSTATEES AVANCE	23 556	17 066	6 490	38,03
TOTAL (II)	6 933 334	6 507 335	425 999	6,55
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	7 427 934	7 205 658	222 276	3,08
(1) Dont droit au bail		65 000		

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

PASSIF	Valeurs au 31/12/17	Valeurs au 31/12/16	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)	289 000	289 000		
1010000000 CAPITAL	289 000	289 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 971 778	1 971 778		
1042000000 PRIMES DE FUSION	644 445	644 445		
1042050000 LA NOUE	505 937	505 937		
1043000000 PRIME D'APPORT	821 395	821 395		
Réserves				
Réserve légale	28 900	28 900		
1061000000 RESERVE LEGALE	28 900	28 900		
Autres réserves	201 467	2 774 655	-2 573 188	-92,74
1068000000 AUTRES RESERVES	201 467	2 774 655	-2 573 188	-92,74
Report à nouveau	46	46		
1100000000 REPORT A NOUVEAU SOLDE CREDIT	46	46		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	2 894 390	226 812	2 667 578	
SITUATION NETTE	5 385 581	5 291 192	94 390	1,78
TOTAL (I)	5 385 581	5 291 191	94 390	1,78
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL (I) Bis				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	41 100	50 000	-8 900	-17,80
1510000000 PROVISIONS POUR RISQUES	41 100		41 100	
1511000000 PROVISIONS POUR LITIGES		50 000	-50 000	-100,00
TOTAL (II)	41 100	50 000	-8 900	-17,80
DETTES (I)				
Emprunts obligataires convertibles	850 000	950 000	-100 000	-10,53
1611000000 HOMUNITY-EMPRUNT OBLIGATAIRE	250 000	250 000		
1611200000 CLUBFUNDING		700 000	-700 000	-100,00
1611300000 PRET CLUBFUNDING	600 000		600 000	
Autres emprunts obligataires	47 200	18 750	28 450	151,73
1688300000 SUR AUTRES EMP.OBLIGATAIRES	47 200	18 750	28 450	151,73
Emprunts et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	619	570	48	8,48
5198000000 INT COURUS SUR CONC BANC COUR	619	570	48	8,48
Emprunts et dettes financières diverses (3)	3 459	369 741	-366 282	-99,06
1655180000 DEPOT GARANTIE ROQUEFEUILLE		-1 200	1 200	100,00
4510090000 SCCV MASSY GP		367 482	-367 482	-100,00
4510100000 INVEL (100 000 \$)	3 459	3 459		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	161 161	100 123	61 038	60,96
4011000000 FOURNISSEURS DIVERS J	21 757	61 952	-40 195	-64,88
4081000000 FRS FACTURES NON PARVENUES	139 404	38 171	101 233	265,21
Dettes fiscales et sociales	767 602	249 871	517 731	207,20
4210000000 PERSONNEL REMUNERATIONS DUES	3 866		3 866	
4250000000 PERSONNEL AVANCES ACPTES	1 164		1 164	
4282000000 DETTES POUR CONGES PAYES	15 621	11 438	4 183	36,57
4286000000 PERSONNEL AUT CHARGES A PAYER		39 120	-39 120	-100,00
4286100000 AUTRES CHARGES SOCIALES A PAYE	7 810	5 719	2 091	36,56
4310000000 SECURITE SOCIALE	124 932	89 141	35 791	40,15
4372000000 GAN	14 141	4 541	9 600	211,40

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

PASSIF	Valeurs au 31/12/17	Valeurs au 31/12/16	Variation	
			en valeur	en %
4373000000 KLESIA RETRAITE	15 152	15 198	-45	-0,30
4373100000 REUNICA	51 018	20 826	30 192	144,97
4373200000 KLESIA PREVOYANCE	852	975	-123	-12,66
4440000000 ETAT IMPOT/BENEFICES	367 129		367 129	
4455100000 TVA A DECAISSER	19 560	8 842	10 718	121,22
4457120100 TVA COLLECTEE 20 %	111 047	3 628	107 419	
4458700000 TVA S/FACTURES A ETABLIR	12 545	22 765	-10 220	-44,89
4486000000 ETAT CHARGES A PAYER	22 765	27 678	-4 913	-17,75
Autres dettes	108 381	118 058	-9 677	-8,20
4111000000 CLIENTS DIVERS I	27 078		27 078	
4572000000 AUTRES DIVIDENDES	664	664		
4670040000 MAITRE ROBBE - ARPAJON	160		160	
4670071000 MAITRE LENARD-PY BOUTELOUP VIG	287	287		
4671000000 DEBITEURS DIVERS	162		162	
4686000000 DIVERS - CHARGES A PAYER	80 030	117 106	-37 077	-31,66
Produits constatés d'avance	62 832	57 354	5 478	9,55
4870000000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	62 832	57 354	5 478	9,55
TOTAL (III)	2 001 253	1 864 467	136 786	7,34
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	7 427 934	7 205 658	222 276	3,08
(1) Dont à plus d'un an	600 000	950 000		
(1) Dont à moins d'un an	1 401 253	914 467		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créd. de banques	619	570		

COMPTE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Du 01/01/17 Au 31/12/17	Du 01/01/16 Au 31/12/16	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Production vendue (biens et services)	1 801 610	1 716 600	85 011	4,95
7082120000 HONORAIRES 20%	1 776 562	1 699 851	76 712	4,51
7084000000 PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	1 422		1 422	
7089000000 SAV SCI	23 626	16 749	6 877	41,06
Montant net du chiffre d'affaires	1 801 610	1 716 600	85 010	4,95
Production stockée	69 906	19 776	50 130	253,49
7134500000 PREST DE SERVICES EN COURS	69 906	19 776	50 130	253,49
Production immobilisée	11 883		11 883	
7260000000 AVANTAGE EN NATURE	11 883		11 883	
Reprises sur provisions (amorts), transferts de charges	68 061	263 480	-195 419	-74,17
7815000000 REPRISES SUR PROVISIONS D'EXPL	8 900		8 900	
7910010000 TRANSF. CHARGES SCI PAR		191	-190	-100,00
7910210000 TRANSFERT CHARGES SCCV M		9 050	-9 050	-100,00
7910220000 TRANSFERT CHARGES SCCV PVC 19	4 561	5 757	-1 195	-20,77
7910230000 TRANSFERT CHARGES ST CYR - AM	6 649	28 167	-21 517	-76,39
7910240000 SCCV 5 AV DU TOURING CLUB		213	-213	-100,00
7910260000 SCCV 214 PVC	1 543	2 237	-694	-31,02
7910270000 SCCV 87 MD	3 021	8 144	-5 123	-62,90
7910280000 SCCV GDG 87		3 160	-3 160	-100,00
7910290000 SCCV 149 JEAN JAURES	3 194	61 731	-58 536	-94,83
7910300000 TRANSFERT DE CHARGES PAUL RAOU	15 000	57 450	-42 449	-73,89
7910310000 TRANSFERT DE CHARGES LJD	1 381	47 803	-46 422	-97,11
7910320000 SCCV RUE GRANDE	4 165	39 338	-35 173	-89,41
7910330000 TRANSFERT DE CHARGES DE LA REI	16 560		16 561	
7910800000 TRANSFERTS CHARGES D'EXPL	1 269	238	1 031	433,29
7919000000 PRIME A L'EMBAUCHE	1 817		1 817	
Autres produits	2 195	6	2 189	
7580000000 PROD DIVERS DE GEST COURANTE	2 195	6	2 189	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	1 953 655	1 999 863	-46 207	-2,31
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises		1	-1	-100,00
6071000000 MARCHANDISES (OU GROUPE) A		1	-1	-100,00
6088100000 CONTRIBUTION RECYCLAGE DÉCHET				-100,00
Variation de stocks		-1	1	100,00
6037000000 VAR DES STOCKS DE MARCHANDISES		-1	1	100,00
Achats de matières premières et autres approvis.	9 399	11 341	-1 942	-17,12
6022200000 PRODUITS D'ENTRETIEN	211	484	-273	-56,38
6022300000 FOURNITURES SATAS	418		418	
6022400000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	35	147	-112	-76,25
6022410000 FOURNITURES ADM A REFACT		67	-67	-100,00
6022500000 FOURNITURES DE BUREAU	8 004	9 856	-1 852	-18,79
6022530000 FRS BUREAUX A REFACTURER SCI	21	124	-103	-82,92
6022600000 LA RELIURE NOTARIALE	398	191	207	108,18
6022700000 CIE DE LA CARTE	311	471	-159	-33,82
Autres achats et charges externe	708 837	757 887	-49 050	-6,47
6061000000 EDF GDF	3 537	4 097	-559	-13,65
6061040000 EDF MAISONS-ALFORT	17	181	-164	-90,69
6061060000 EDF 74 J JAURES BOIS D'ARCY		603	-603	-100,00
6061400000 EAU A REFACTURER AUX SCI		456	-456	-100,00
6061450000 VEOLIA		58	-58	-100,00
6063000000 PETIT MATERIEL	980	1 536	-556	-36,19

COMPTE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Du 01/01/17 Au 31/12/17	Du 01/01/16 Au 31/12/16	Variation	
			en valeur	en %
6063060000 PETIT MAT A REFACTURER		80	-80	-100,00
6063100000 PETIT MATERIEL INFORMATIQUE	132	1 271	-1 139	-89,58
6063300000 ACHAT TELEPHONE	17	1 011	-994	-98,35
6063400000 MOBILIER DE BUREAU	576	1 416	-840	-59,33
6063500000 MATERIEL BUREAU		128	-128	-100,00
6068000000 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	198	147	51	34,68
6068100000 VETEMENTS TRAVAIL	442		442	
6111000000 SOUS-TRAITANCE GENERALE	118	709	-591	-83,32
6111100000 FNAC - ASSISTANCE		149	-149	-100,00
6111500000 SITE INTERNET	1 252	1 223	29	2,34
6112000000 ASSTEC2	1 687	1 921	-234	-12,17
6112100000 SACEM	141	71	69	97,35
6112200000 ACS DEMENAGEMENT		2 080	-2 080	-100,00
6113000000 SOUS-TRAITANCE A REFACTURER	4 165	15 225	-11 060	-72,64
6115000000 ID2S-R ET SYSTEMS		6 947	-6 947	-100,00
6115100000 COPIES NS PARTNER	4 483		4 483	
6116000000 ANTIVIRUS	227	135	92	67,96
6119000000 K PAR 3	218	203	15	7,55
6131200000 SHURGARD+MON AUTRE PIECE	6 720	6 362	358	5,62
6131240000 CHAMOULAUD 149 JEAN JAURES		11 200	-11 200	-100,00
6131250000 ROQUEFEUILLE - CHES SERVICES	4 800	3 200	1 600	50,00
6132110000 VINCI PARK FBG ST ANTOINE		1 223	-1 223	-100,00
6132150000 SIPE-LOYER MONTREUIL		1 250	-1 250	-100,00
6132160000 LOYER MAISONS-ALFORT	1 886	14 306	-12 420	-86,81
6135050000 GRENKE LOCATION PHOTOCOPIEUR	11 392	3 550	7 841	220,86
6135100000 SIEMENS (INFIBAIL)		8 825	-8 825	-100,00
6136000000 SATAS	1 732	1 407	324	23,05
6137000000 LOCATIONS DIVERSES		27	-27	-100,00
6139000000 LOCATION DE VEHICULES	878		878	
6140050000 CHARGES MONTREUIL	425	414	10	2,50
6140060000 PROV CHARGES MAISONS-ALFORT	4 742	1 237	3 505	283,25
6140070000 CHARGES CASTEL CLARA -JJ 18	15		15	
6140100000 CABINET CHARPENTIER	7 782	36 366	-28 585	-78,60
6140150000 SIPE-CHARGES MONTREUIL		324	-324	-100,00
6141000000 CHARGES RELAIS POSTE	1 582		1 582	
6150000000 ENTRETIEN ET REPARATIONS		649	-649	-100,00
6151000000 TRAVAUX MAISONS-ALFORT		400	-400	-100,00
6152000000 ENTRETIEN REPAR.S/BIENS IMMOB.	2 495		2 495	
6152040000 TRAVAUX LES MUREAUX A REFACT		3 650	-3 650	-100,00
6153000000 TRAVAUX- SAV BERTEAUX	1 738		1 738	
6153150000 SAV - 214 PVC	52 408		52 408	
6153200000 TRAVAUX - SAV PARIS 30	2 615		2 615	
6153300000 TRAVAUX - SAV DALIMIER		175	-175	-100,00
6153500000 TRAVAUX - SAV HXD		3 974	-3 974	-100,00
6153800000 SAV -CDG THUYAS		1 555	-1 555	-100,00
6153850000 SAV MASSY	49 635		49 635	
6153900000 SAV JEAN JAURES	331	185	146	78,83
6153950000 SAV REPUBLIQUE 10	1 391	2 819	-1 428	-50,66
6154000000 TRAVAUX INFORMATIQUE		2 815	-2 815	-100,00
6155000000 ENTRET REPAR. /BIENS MOBILIERS	3 480	5 213	-1 733	-33,25
6155100000 ENTRET REPAR SUR VEHICULES	2 589	3 535	-946	-26,75
6156000000 MAINTENANCE	2 967	1 561	1 406	90,10
6156010000 MAINTENANCE PRECTEL	443		443	
6160000000 PRIMES D'ASSURANCES	2 302	2 079	223	10,74
6160040000 ASSURANCE MAISONS-ALFORT		150	-150	-100,00
6160050000 ASSURANCE MONTREUIL		-119	119	100,00
6161000000 ASSURANCE VEHICULES	3 609	3 880	-271	-6,97
6162000000 ASSURANCE PORTABLE	-239	381	-620	-162,81
6163000000 RC PROMOTEUR	18 967	18 967		
6163500000 ASSURANCES A REFACTURER		3 234	-3 234	-100,00
6166000000 ASSURANCE SHURGARD+MON AUTRE P	300	315	-15	-4,76
6181000000 DOCUMENTATION GENERALE	169	90	79	88,20

COMPTE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Du 01/01/17 Au 31/12/17	Du 01/01/16 Au 31/12/16	Variation	
			en valeur	en %
6182000000 DOCUMENTATION JURIDIQUE	806	761	45	5,95
6183000000 DOCUMENTATION TECHNIQUE	2 258	753	1 506	200,07
6183200000 DOCUMENTATION IMMOBILIERE	5 245	5 089	156	3,06
6185000000 FRAIS COLLOQUES SEMIN CONFER		2 650	-2 650	-100,00
6210000000 PERSONNEL EXT A L'ENTREPRISE		2 864	-2 864	-100,00
6226000000 HONORAIRES	101 658	129 674	-28 016	-21,60
6226162000 JPC HON DIVERS	214 000	108 000	106 000	98,15
6226162600 BOULOGNE SIPP		458	-458	-100,00
6226261000 HONORAIRES CHATENAY MALABRY		2 800	-2 800	-100,00
6226300000 HONORAIRES ST CYR L'ECOLE		27 735	-27 735	-100,00
6226310000 HONORAIRES LES MUREAUX		53 419	-53 419	-100,00
6226666100 HONO ARP AJON/BARBUSSE		23 500	-23 500	-100,00
6226760000 HONORAIRES A REFACTURER	22 370	4 500	17 870	397,11
6226800000 HONO M.ALFORT 149 JEAN JAURES		34 100	-34 100	-100,00
6226810000 HONORAIRES / OPE NON REALISABL	8 300		8 300	
6226950000 HONORAIRES CHANTILLY		42 660	-42 660	-100,00
6226960000 HONO BOURG-LA-REINE	8 600		8 600	
6227000000 FRAIS D'ACTES & CONTENTIEUX	6 812	16 256	-9 443	-58,09
6227010000 FRAIS D'HUISSIER	416		416	
6227060000 FRAIS ADMINIST MAISONS-ALFORT	1	8	-7	-83,33
6227200000 FRAIS D'ACTES & CONTENTIEUX R	1 934	3 328	-1 394	-41,89
6227350000 PROTOCLE MARIN LEGAL	14 904		14 904	
6227500000 FRAIS HUISSIERS A REFACTURER S		897	-897	-100,00
6231000000 PUBLICITE	5 721	2 847	2 874	100,96
6231100000 PUBLICITE A REFACTURER SCI	223	21 215	-20 992	-98,95
6231110000 PUBLICITE / OPE NON REALISABLE	3 838		3 838	
6234000000 CADEAUX A LA CLIENTELE	17 923	12 422	5 501	44,28
6238000000 DIVERS POURBOIRES DONS COURANT	2 095	250	1 845	738,00
6238100000 POURBOIRES	350	428	-78	-18,22
6238200000 DONS	9 110	1 800	7 310	406,11
6248000000 TRANSPORTS DIVERS	9 085	6 594	2 491	37,78
6248040000 BURASCHI		173	-173	-100,00
6248050000 DANIEL LENTSCHNER	5 668	6 767	-1 099	-16,24
6248060000 TRANSPORT MARIA	2 108		2 108	
6251310000 DANIEL LENTSCHNER		569	-569	-100,00
6256000000 MISSIONS	7 391	3 999	3 392	84,82
6256020000 MISSIONS F.LENTSCHNER	20 468	19 740	728	3,69
6256110000 JOSUE JANNIN		383	-383	-100,00
6256120000 MISSIONS A REFACTURER SCI		71	-71	-100,00
6256140000 LENTSCHNER DANIEL	3 637	882	2 755	312,52
6256160000 MISSIONS BURASCHI		37	-37	-100,00
6256180000 MISSION FLORIAN	1 049		1 049	
6261000000 TELEPHONE	271	3 215	-2 944	-91,58
6261060000 TELEPHONE MAISONS- ALFORT		-10	10	100,00
6261100000 FRAIS POSTAUX	15 415	14 298	1 117	7,81
6261160000 NEOPOST FRAIS		286	-286	-100,00
6261200000 ORANGE LIVEBOX	365		365	
6261270000 ORANGE 0800 800 700	2 414		2 414	
6261400000 TEL BOUYGUES	4 936	4 435	501	11,29
6261450000 JANIN REMBST TELEPHONE	38	356	-318	-89,20
6261460000 EPINAT RBST TELEPHONE	168		168	
6261470000 RBT TEL MARIA	285		285	
6261480000 RBT TELEPHONE FLORIAN	108		108	
6261500000 CLE 3G SFR		111	-111	-100,00
6261550000 PRECTEL XDSL/FIBRE	3 352	399	2 953	740,11
6261700000 INTERNET ORANGE	171	323	-152	-47,17
6284000000 FRAIS RECRUTEMENT DE PERSONNEL		12 000	-12 000	-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés	37 056	44 655	-7 599	-17,02
6312000000 TAXE D'APPRENTISSAGE	5 406	5 640	-234	-4,15
6312100000 AGEFOS PME	4 373	4 843	-470	-9,71
6312150000 TAXES SUR SALAIRES	10 454	14 799	-4 345	-29,36

COMPTE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Du 01/01/17 Au 31/12/17	Du 01/01/16 Au 31/12/16	Variation	
			en valeur	en %
6333000000 PARTIC DES EMPLOY A FORMA CONT	2 154		2 154	
6351100000 CONTRIBUTION ECO TERRITORIALE	524		524	
6351110000 CET-COTISATION FONCIERE ENTREP	2 695	2 605	90	3,45
6351150000 CFE POUR STES DISSOUTES		1 105	-1 105	-100,00
6351200000 TAXES FONCIERES	3 450	3 022	428	14,17
6351250000 TAXES FONCIERES MONTREUIL	408	787	-379	-48,16
6351300000 AUTRES IMPOTS LOCAUX		2 875	-2 875	-100,00
6358000000 AUTRES IMPOTS TAXES (IMPOTS)	7 592	8 979	-1 387	-15,44
Salaires et traitements	766 958	865 870	-98 912	-11,42
6411000000 SALAIRES	760 414	789 989	-29 575	-3,74
6411140000 INDEMNITE CONVENTIONNELLE LICE		54 500	-54 500	-100,00
6411150000 E.S.P.I. FRAIS ECOLE	2 361	334	2 027	607,85
6411160000 COMMISSIONS A PAYER		28 000	-28 000	-100,00
6412000000 CONGES PAYES	4 183	-12 112	16 295	134,54
6414400000 RBT FRAIS ANDRE		5 159	-5 159	-100,00
Charges sociales	339 610	328 542	11 068	3,37
6451000000 COTISATIONS A L' URSSAF	207 930	216 803	-8 873	-4,09
6451160000 CHARGES SOCIALES/COMMISSIONS		6 620	-6 620	-100,00
6452000000 COTISATIONS GAN	21 235	19 592	1 643	8,39
6453000000 COTIS A.G.P.S.	27 020	33 334	-6 314	-18,94
6453100000 COT RET CRICA	64 428	58 617	5 811	9,91
6453200000 GROUPE MORNAY PREV	1 903	1 690	214	12,64
6470000000 CHARGES CONGES PAYES	2 091	-6 056	8 147	134,53
6475000000 MEDECINE TRAVAIL PHARMACIE	981	954	27	2,83
6475100000 PHARMACIE		14	-14	-100,00
6478000000 TRANSPORT	1 882	1 276	606	47,48
6479000000 CICE	-7 639	-4 302	-3 337	-77,57
6480000000 AURES CHARGES DE PERSONNEL	19 778		19 778	
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	55 608	130 533	-74 925	-57,40
6811100000 DOT AMORT	55 608	130 533	-74 925	-57,40
Autres charges	651	336	315	93,66
6541000000 CREANCES DE L'EXERCICE	593		593	
6580000000 CHAR DIV-GESTION COURANTE	58	336	-278	-82,73
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 918 119	2 139 165	-221 046	-10,33
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	35 536	-139 303	174 838	125,51
notes-parts de résultat sur opérat. faites en commun				
Perte ou bénéfice transféré (IV)	80 030	118 876	-38 846	-32,68
6550000000 QUOTE PART RES. OP.EN COMMUN	80 030	118 876	-38 846	-32,68
Produits financiers				
De participation	165 301	566 808	-401 507	-70,84
7610000000 PRODUITS DE PARTICIPATIONS	165 301	566 808	-401 507	-70,84
Autres intérêts et produits assimilés	80	107	-27	-25,47
7680000000 INTERETS CDN	80	107	-27	-25,47
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	165 381	566 915	-401 534	-70,83
arges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions	203 633		203 633	
6866000000 DOT PROV FINANCIERES C/C	203 633		203 633	

COMPTE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Du 01/01/17 Au 31/12/17	Du 01/01/16 Au 31/12/16	Variation	
			en valeur	en %
Intérêts et charges assimilées	76 931	76 222	708	0,93
6616000000 AGIOS	2 752	2 986	-234	-7,84
6617100000 INTERETS S/OBLIGATIONS	70 479	68 038	2 441	3,59
6688000000 AUTRES CHARGES FINANCIERES	1 740	1 822	-82	-4,51
6688100000 FRAIS SUR CAUTIONS	1 960	3 377	-1 416	-41,95
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	280 563	76 222	204 341	268,09
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-115 182	490 693	-605 875	-123,47
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-159 676	232 515	-392 191	-168,67
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	7 073	422	6 651	
7710000000 PROD EXCEPT SUR OPERAT DE GEST	2 250		2 250	
7710100000 PROD EXCEPT/OPERAT GESTION	101		101	
7720000000 PRODUITS EXCEPT EXO ANTERIEURS	4 722	422	4 300	
Sur opérations en capital	3 739 130	209 994	3 529 137	
7752000000 PRODUITS DE CESSION	55 000		55 000	
7756000000 CESSION PARTS SCI	49 950	150 199	-100 249	-66,74
7788000000 PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS		59 795	-59 795	-100,00
7788100000 PRODUITS DE DISSOLUTION FILIAL	3 634 180		3 634 180	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	3 746 203	210 415	3 535 788	
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	68 406	102 700	-34 293	-33,39
6710000000 CHARGES EXCEP SUR OPER DE GEST	-2 500	3 095	-5 595	-180,78
6712000000 PENALITES AMENDES FISC & PEN	2 150	971	1 179	121,40
6712100000 PENALITES	24	81	-57	-69,88
6720000000 CH EXCEPT SUR EXO ANTERIEURS	68 732	98 553	-29 821	-30,26
Sur opérations en capital	256 602	63 419	193 183	304,62
6751000000 VNC IMPOS INCORPORELLES CEDEES	65 000		65 000	
6755000000 LIQUIDATIONS FILIALES		3 823	-3 823	-100,00
6756000000 VNC S/ TITRES	191 602	59 596	132 006	221,50
Dotations amortissements, dépréciations, provisions		50 000	-50 000	-100,00
6875000000 DOT.PROV.RISQUES CHARGES EXCEP		50 000	-50 000	-100,00
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	325 008	216 118	108 890	50,38
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	3 421 195	-5 703	3 426 898	
Impôt sur les bénéfices (X)	367 129		367 129	
6950000000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	367 129		367 129	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	5 865 240	2 777 193	3 088 046	111,19
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 970 850	2 550 381	420 468	16,49
Bénéfice ou Perte	2 894 390	226 812	2 667 578	
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	4 722	422		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	27 794	98 553		



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/17	et clos le	31/12/17	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0.B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SAS CAMAR FINANCE 18 RUE MARBEUF 75008 PARIS 8EME ARRONDISSEMENT	
SIRET 3 1 9 5 3 6 6 9 4 0 0 0 2 3	Mél : camarfinance@camarfinance.com
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
	SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Administration d'immeubles et autres biens	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	1 053 263	Bénéfice imposable à 28 %	36 880	Déficit		
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120					
Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %				
	PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)		
Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprises nouvelles, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W				dans le secteur du logement social, art. 244 quater X			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

Tous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable	Nom et adresse du conseil
MURAT & ASSOCIES 3 RUE LEON WIRTZLER 92330 SCEAUX	
Tél : 0141146068	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné	Identité du déclarant
N° d'agrément du CGA	Date : Lieu : PARIS
	Qualité et nom du signataire : PRESIDENT LENTSCHNER
Tél :	Signature

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS					
Montant global brut des distributions	(1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)	(2)				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, nonformaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e
					f
					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(4)				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis	(5)				Total (a à h)

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : <u>Sas CAMAR FINANCE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise : <u>28 RUE MARBEUF 75008 PARIS 8EME ARRONDISSEMENT</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>31953669400023</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, <u>31/12/2017</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		
	Frais de développement*	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	5 200	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	121 959	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ	754 185	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	129 781	
	Immobilisations en cours	AV	AW		
Avances et acomptes		AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	7 319	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	1 868	
	TOTAL (II)		BJ	BK	1 018 444
	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
En cours de production de biens		BN	BO		
En cours de production de services		BP	BQ	362 261	
Produits intermédiaires et finis		BR	BS		
Marchandises		BT	BU	120 001	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	95 128	
	Autres créances (3)	BZ	CA	217 714	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	1 768 148	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI	23 556	
TOTAL (III)		CJ	CK	217 714	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	1 236 158	7 427 934
Envois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an :		
Immo de réserve et propriété :*		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise Sas CAMAR FINANCENéant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	289 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 971 778
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	28 900
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	201 467
	Report à nouveau	DH	46
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 894 390
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	5 385 581
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	41 100
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	41 100
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	850 000
	Autres emprunts obligataires	DT	47 200
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	619
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	3 459
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	161 161
	Dettes fiscales et sociales	DY	767 602
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	108 381
Produit gél.	Produits constatés d'avance (4)	EB	62 832
	TOTAL (IV)	EC	2 001 253
	Ecart de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	7 427 934
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IF	
(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
	{ Ecart de réévaluation libre	ID	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 401 253
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	619

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Sas CAMAR FINANCE										Néant ☐ *					
										Exercice N					
										France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			FA		FB		FC							
	Production vendue	biens *		FD		FE		FF							
		services *		FG	1 801 610	FH		FI	1 801 610						
	Chiffres d'affaires nets *			FJ	1 801 610	FK		FL	1 801 610						
	Production stockée *							FM	69 906						
	Production immobilisée *							FN	11 883						
	Subventions d'exploitation							FO							
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)							FP	68 061						
	Autres Produits (1) (11)							FQ	2 195						
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	1 953 655						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *							FS							
	Variation de stock (marchandises) *							FT							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *							FU	9 399						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							FV							
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *							FW	708 837						
	Impôts, taxes et versements assimilés *							FX	37 056						
	Salaires et traitements *							FY	766 958						
	Charges sociales (10)							FZ	339 610						
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *					GA	55 608						
			- dotations aux provisions					GB							
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC							
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD							
	Autres charges (12)							GE	651						
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	1 918 119						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										GG	35 536				
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)							GH							
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)							GI	80 030						
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	165 301						
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK							
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	80						
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM							
	Différences positives de change							GN							
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO							
	Total des produits financiers (V)							GP	165 381						
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *							GQ	203 633						
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	76 931						
	Différences négatives de change							GS							
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT							
	Total des charges financières (VI)							GU	280 563						
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)										GV	-115 182				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)										GW	-159 676				

Signature de l'entreprise Sas CAMAR FINANCE

Néant ☐ *

		Exercice N	
EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	7 073
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	3 739 130
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 746 203
EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	68 406
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	256 602
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	325 008
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	3 421 195
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	367 129
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 865 240
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 970 850
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	2 894 390
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	4 722
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	HR	27 794
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IJ	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	IK	
(9)	Dont transferts de charges	HX	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	RC	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	RD	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A1	59 161
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9	A2	
(13)		A3	
(13)		A4	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
BAL-2017 CHARGES EXECP OPERAT GESTION			2 500
BAL-2017 TP-CONTRAVENTIONS		2 150	
BAL-2017 PENALITES		24	
BAL-2017 SORTIE IMMO		65 000	
BAL-2017 VNC SUR TITRES		191 602	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs
BAL-2017 PERTE EXCEPTIONNELLE N-1		27 794	
BAL-2017 PRODUIT EXCEPTIONNEL N-1			4 722

Désignation de l'entreprise **Sas CAMAR FINANCE** Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						3	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CZ		D8	
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD	192 159	KE	
Terrains				KG		KH	
Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants]	L9	KJ	826 630	KK	
	Sur sol d'autrui	[Dont Composants]	M1	KM		KN	
Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants]	M2	KP	274 565	KQ	67 200
Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants]	M3	KS		KT	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW	25 000
	Matériel de transport *			KY	57 527	KZ	
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	75 967	LC	9 874
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF	
Immobilisations corporelles en cours				LH		LI	
Avances et acomptes				LK		LL	
TOTAL III				LN	1 234 689	LO	102 074
Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M	
Autres participations				8U	223 413	8V	16 442
Autres titres immobilisés				IP		IR	
Prêts et autres immobilisations financières				IT	3 580	IU	
TOTAL IV				LQ	226 993	LR	16 442
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	1 653 841	ØH	16 442
				ØJ		ØL	102 074

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				1		2		3	
								4	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CO		D7	
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV	65 000	LW	127 159
Terrains				IP		LX		LY	
Constructions	Sur sol propre			IQ		MA	826 630	MB	
	Sur sol d'autrui			IR		MD		ME	
Inst. gales, agents et am. des constructions				IS		MG	341 765	MH	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers			IU		MM	25 000	MN	
	Matériel de transport			IV		MP	57 527	MQ	
	Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		MS	85 841	MT	
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW	
Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	
Avances et acomptes				NC		ND		NE	
TOTAL III				IY		NG	1 336 763	NH	
Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7	
Autres participations				IO		OX	192 601	OY	47 254
Autres titres immobilisés				II		2B		2C	
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	1 712	2F	1 868
TOTAL IV				I3		NJ	194 313	NK	49 122
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	259 313	ØL	1 513 044

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 31/12/2017

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Sas CAMAR FINANCE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques mat. et out. industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Participations						
Autres titres immobilisés						
0 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent d'intégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l'entreprise **Sas CAMAR FINANCE**Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
ais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	127 159	PF		PG		PH	127 159
terrains		PI		PJ		PK		PL	
constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	718 359	PW	35 826	PX		PY	754 185
installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE	2 835	QF		QG	2 835
	Matériel de transport	QH	43 398	QI	13 811	QJ		QK	57 208
mobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	66 603	QM	3 135	QN		QO	69 738
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	828 359	QV	55 608	QW		QX	883 966
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	955 518	ØP	55 608	ØQ		ØR	1 011 125

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

mobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
as immob. incorp. les	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
ains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
ur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
ur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
nst. gales, agenc. t. au. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
echiniques t outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
nst. gales, agenc. n. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
atériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
até. bureau et form. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
mballages cup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
quisition de participations	NL			NM			NO
général (I + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
éral non venant de (NQ + NR)	NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ

DRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
ETANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise Sas CAMAR FINANCE						Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA	TB	TC		
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD	TE	TF		
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG	TH	TI		
Amortissements dérogatoires	3X		TM	TN	TO		
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4	D5	D6		
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL	IM		
Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR		
TOTAL I	3Z		TS	TT	TU		
Provisions pour litiges	4A	50 000	4B	4C	4D	41 100	
Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	4G	4H		
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	4L	4M		
Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4R	4S		
Provisions pour pertes de change	4T		4U	4V	4W		
Provisions pour pensions et obli- gations similaires	4X		4Y	4Z	5A		
Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5D	5E		
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J	5K		
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ	ER		
Provisions pour charges sociales et fiscales sur coupes à payer *	5R		5S	5T	5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	50 000	TV	TW	TX	41 100	
sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
	- corporelles	6E	6F	6G	6H		
	- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X	7 319	
	- autres immobilisa- tions financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
Sur stocks et en cours	6N		6P	6R	6S		
Sur comptes clients	6T		6U	6V	6W		
Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	21 400	6Y	6Z	7A	135 844	
TOTAL III	7B	21 400	TY	TZ	UA	143 162	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	71 400	UB	UC	UD	184 262	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF			
			UG	UH			
			UJ	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

) à détailler sur feuille séparée selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

OTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l' entreprise : **Sas CAMAR FINANCE** Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières	UT	1 868	UV		UW	1 868		
	Clients douteux ou litigieux	VA							
	Autres créances clients	UX	95 128		95 128				
	Créance représentative de titres prêts en rentes en garantie* (Participation pour dépréciation antérieurement constituée*)	UO							
	Personnel et comptes rattachés	UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	7 639		7 639			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	22 406		22 406			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP						
	Groupe et associés (2)	VC	4 538 991		4 538 991				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	212 918		212 918				
	Charges constatées d'avance	VS	23 556		23 556				
TOTAUX		VT	4 902 506	VU	4 900 638	VV	1 868		
(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD							
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE							
		VF							

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	850 000		250 000		600 000				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	47 200		47 200						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	619		619						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	161 161		161 161						
Personnel et comptes rattachés		8C	28 461		28 461						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	206 095		206 095						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	367 129		367 129						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	143 152		143 152						
Collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	22 765		22 765						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	4 123		4 123						
Dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	107 717		107 717						
Créance représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Charges constatées d'avance		8L	62 832		62 832						
TOTAUX		VY	2 001 253	VZ	1 401 253		600 000				
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	600 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	700 000	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : Sas CAMAR FINANCE

Formulaire déposé au titre de l'IR

ET

Néant ☐ *

Exercice N, clos le :

31/12/17

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

déduction du résultat fiscal	Rémunération de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	5 466	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	7 550		
	Autres charges et dépenses supplémentaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	2 174	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	
	particularités et impositions différentes	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux à 0 %						
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Intégrations diverses à détailler sur le feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
		Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
		Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
		TOTAL I		3 276 709						

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)

particularités et impositions différentes	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
		- imposées au taux de 0 %							
		- imposées au taux de 19 %							
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
		- imputées sur les déficits antérieurs							
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %								
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								
	Régime des sociétés mères et des filiales *								
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)								
	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								
Majoration d'amortissement*									
abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 septies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 series A)	L5	
	Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44)	L6		Sociétés d'investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone de réinsertion de la défense (44 septies)	PA	
	ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies)	IF		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
							Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Deductions diverses à détailler sur le feuillet séparé		Donn déduction exceptionnelle pour investissement *		X9		Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	3 644
Réduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									

II. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	3 256 526	
				déficit (II moins I)
	Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
	Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			
RÉSULTAT FISCAL, BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	1 128 263	

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise **Sas CAMAR FINANCE**

Néant ☐ *

SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	3 690 263
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	2 128 263
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	1 562 000
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)	YK	1 562 000

I. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises soumises au régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	15 621
---	----	--------

II. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV		ZW	
---	----	--	----	--

Provisions pour risques et charges *

8X		8Y	
8Z		9A	
9B		9C	

Provisions pour dépréciation *

PREPRIÉTÉ / PROVISION	9D		9E	8 900
	9F		9G	
	9H		9J	

Charges à payer

9K		9L	
9M		9N	
9P		9R	
9S		9T	

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)
à reporter au tableau 2058-A :

YN		YO	8 900
----	--	----	-------

↓
ligne WI

↓
ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
LI			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS

(art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher))

XU ☐

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cette case comprend au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise **Sas CAMAR FINANCE**Néant ☐ *

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	46	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves	ZB	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	226 812		Dividendes	ZE	
Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF	
				Report à nouveau	ZG	
TOTAL I	OF	226 858		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail	J7			YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT	12 292
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8			XQ	41 953
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	378 996
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV	
IMPÔTS ET TAXES	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES			ST	275 596
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	3 219
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS			9Z	33 837
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX
	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	373 005
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	96 792
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *					OB	795 034
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					OS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	%
- Numéro de centre agréé *		XP					
- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)						Si oui cocher 1 sinon 0	
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG	
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH	
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations
Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ		

Le présent formulaire est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

Les indications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

Désignation de l'entreprise : **Sas CAMAR FINANCE**Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	CESSION BAIL	65 000			65 000
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)		
⑦				⑧	⑨	19 %		15 % ou 12,8 %	0 %
I. Immobilisations	1	55 000	-10 000						
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+						
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans								
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice								
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme								
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*								
Ligne A : Plus ou moins-values nettes à court terme (total algébrique des lignes 1 à 12 de la colonne) ⑬									
Ligne B : Plus ou moins-values nettes à long terme (total algébrique des lignes 13 à 20 de la colonne) ⑭				(A)	(B)			(C)	
Ligne C : autres plus-values taxables à 19 % ⑮					(Combinaison par ligne)				

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Désignation de l'entreprise : Sas CAMAR FINANCE

Formulaire déposé au
titre de l'IR

EU

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Sas CAMAR FINANCENéant ☒ *Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ¹ ou 12,80 % ² :Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ¹Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 ME (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ¹¹ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
² Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ¹		Moins-values à 12,80 % ²	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ³	Solde des moins-values à 12,80 % ⁴
Moins-values nettes	N			
	N-1			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

I - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ¹		Moins values			Imputations sur les plus- values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ²	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ³	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ⁴	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⁵	⁶	⁷
Moins-values nettes	N						
	N-1						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les
sociétés ouvertes à compter du 31 décembre 2007.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Sas CAMAR FINANCE

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Sas CAMAR FINANCE		Néant ☐ *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :			
Exercice ouvert le : 01/01/2017		et clos le : 31/12/2017	
		Durée en nombre de mois 12	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 801 610	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	1 801 610	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	2 195	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	11 883	
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	69 906	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Entrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	83 984	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Charges	ON	9 399	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	681 429	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	651	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Charges déductibles de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	691 479	
V - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)	OG	1 194 115	
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC et 1329-DEF).	SA	1 194 115	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	1 801 610	
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 7	
Date de cessation	HR	3 1 / 1 2 / 2 0 1 7	
- Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel * :	YP	8	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en OU.			
* Explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			



COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement ou moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt
EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	14442
Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

- CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

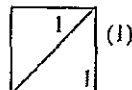
Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

- CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

N° (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

N° (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Quand le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/17

N° SIRET : 31953669400023

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Sas CAMAR FINANCE

ADRESSE (voie) 28 RUE MARBEUF

CODE POSTAL 75008

VILLE PARIS 8EME ARRONDISSEMENT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

forme juridique Dénomination

1° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

forme juridique Dénomination

1° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

forme juridique Dénomination

1° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

forme juridique Dénomination

1° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

forme juridique Dénomination

1° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

forme juridique Dénomination

1° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

forme juridique Dénomination

1° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

forme juridique Dénomination

1° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

signation de l'entreprise Sas CAMAR FINANCE

28 RUE MARBEUF

75008 PARIS 8EME ARRONDISSEMENT

du 01/01/17

31/12/17

A. FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
LENTSCHNER FRANCIS PRESIDENT	12 RUE SAINT MERRI 75004 PARIS
LENTSCHNER DANIEL ATTACHE DIRECTION PROGRAMMES	31 RUE DU TEMPLE 75004 PARIS
ALESTRA HELENE ASSISTANTE DIRECTION	27 DOMAINE DES GUERANDES 78670 MEDAN
UTRILLA MARIA ASSISTANTE TECHNIQUE	4 RUE DU STAND BOITE N 10 92260 FONTENAY AUX ROSES
MEUR SYLVIE COMPTABLE	293 RUE DE CLERMONT 60290 CAMBRONNE LES CLERMONT

ÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci dessus)

Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 2) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice 4) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6) 6	AFFECTÉES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
						aux véhicules et autres biens (v. notice 7) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8) 8	
291 883				291 883	20 468			312 351
194 850				194 850	3 637			198 487
94 100				94 100				94 100
44 691				44 691				44 691
42 093				42 093				42 093
667 617				667 617	24 105			691 722

TOTAUX

AUTRES FRAIS

adeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par infectuaire (toutes taxes comprises)	17 923
ais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	7 391
total	25 314

ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⁹	
de l'exercice 2017 (total col. 9 + total col. 10) ¹⁰	717 036	- de l'exercice 2017 ¹⁰	1 128 263
de l'exercice précédent ¹⁰	654 671	- de l'exercice précédent ¹⁰	0

4om et qualité du signataire

ENTSCHNER
RESIDENT

A PARIS

Signature.

de

montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
 (article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
IS CAMAR FINANCE RUE MARBEUF	31953669400023	6832A
75008 PARIS 8EME ARRONDISSEMENT	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

RÉSULTATS DE L'EXERCICE	€
Résultats imposables dans les conditions de droit commun.	
Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	3 256 526
Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne II ou tableau 2033 C, ligne 596)	
Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	2 128 263
Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 593)	
Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

I. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
Montant maximum éligible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice (en mois/12)		38 120
Dont plus value nette à court terme imposable (1)		
Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.		38 120
Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (2)		
Dont plus value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI		
Total lignes h à k		38 120
III BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 33 1/3 %	(total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	1 053 263
IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15% (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)		

La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

Le résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus value nette à long terme de l'exercice. En cas d'imputation de moins values nettes à long terme d'exercices antérieurs ou du déficit de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

RÉPARTITION DU BÉNÉFICE IMPOSABLE ENTRE LES DIFFÉRENTS TAUX

	Bénéfice
Bénéfices soumis au taux réduit à 15 %	38 120
Bénéfices soumis au taux normal à 28 %	36 880
Bénéfices soumis au taux normal à 33 1/3 %	1 053 263
Résultat imposable dans les conditions de droit commun	1 128 263

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Montant sur formulaire 2053	258 776	2 500
BAL-2017 PROD EXCEPT/OPERAT GESTION		2 250
BAL-2017 PROD EXCEPT/OPERAT GESTION		101
BAL-2017 PRODUITS DE CESSION		55 000
BAL-2017 CESSION PARTS SCI		49 950
BAL-2017 PRODUITS DE DISSOLUTION FILIAL		3 634 180
Total	258 776	3 743 981

Numéro de siret 31953669400023

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Désignations	Montant
CLTS FACT A ETABLIR	95 128
DIVERS - PRODUITS A RECEVOIR	165 301
Total des produits à recevoir	260 429

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Désignations	Montant
SUR AUTRES EMP.OBLIGATAIRES	47 200
FRS FACTURES NON PARVENUES	139 404
DETTES POUR CONGES PAYES	15 621
AUTRES CHARGES SOCIALES A PAYE	7 810
ETAT CHARGES A PAYER	22 765
DIVERS - CHARGES A PAYER	80 030
INT COURUS SUR CONC BANC COUR	619
Total des charges à payer	313 448

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
ARGES CONSTATEES AVANCE			23 556		
Total des charges constatées d'avance			23 556		

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			62 832		
Total des produits constatés d'avance			62 832		

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
CRÉDIT IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

(Article 244 quater C du code général des impôts)
Dépenses engagées au titre de l'année civile 2017

FICHE D'AIDE AU CALCUL

formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des
ctions et crédits d'impôt n°2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Nom et prénoms ou dénomination de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
S CAMAR FINANCE	319536694

CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2017
- Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors munérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (reporter le montant mulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales UCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de nnée, hors rémunérations versées dans les DOM)	1	109 127
montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 7 %)	2	7 639
montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement s congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement x caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, s spectacles et des dockers).	3a	
montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6) x 10/90)	3b	
montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	7 639
- Sur les rémunérations versées dans les DOM		
montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées ns les départements d'outre-mer	5	
montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les partements d'outre-mer (ligne 5 x 9%) ³	6	
montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements utre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et s charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des ectacles et des dockers).	7a	
montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 6) x 10/90)	7b	
montant du crédit d'impôt majoré sur rémunération versées à des salariés affectés à des exploitations situées ns les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)	8	
note-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou uplements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 12)	9	
montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)	10	7 639
nt crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans départements d'outre-mer	11	

es entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des
isations sociales et auprès de l'administration fiscale
f. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

ur des rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9%.
f. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) x ③
TOTAL				12

I - CADRE A SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt. ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) * ③
Total				

- UTILISATION DE LA CRÉANCE

-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

s général

montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13	7 639
montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	14	
montant du crédit d'impôt disponible porter en ligne 15 : résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) s'il est positif ; ou si le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) est négatif ou égal à zéro.	15	7 639
montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16	7 639

particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)

Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du ipe)	17	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	18	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 19 : Résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) s'il est positif; ou si le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) est négatif ou égal à zéro.	19	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]	20	

convient de porter le montant total de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue

7-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20)	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n°2573-SD	22	

Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n°2572-SD.

Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n°2572-SD.

Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD.

7-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n°2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipées ont à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFT) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017 ou Année : 2017

Dénomination de l'entreprise : Sas CAMAR FINANCE										Néant ☐	
REN de l'entreprise 3 1 9 5 3 6 6 9 4										PME au sens communautaire	
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés										Cocher la case	
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôts sont déclarés :											
REN de la société déclarante											
Dénomination de la société mère :											
REN de la société mère											

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)

RÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 *undecies* A du CGI)

RÉANCES REPORTABLES

Réduction d'impôt en faveur du mécénat

Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [(ligne 1 x 7%²) + [(ligne 2 x 9%²) + [(ligne 3 x 7%²) + [(ligne 4 x 9%²) x 10/90 + ligne 5])

7 639

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM

Dont montant préfinancé

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM

1

109 127

Montant des rémunérations n'excédant pas 2.5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM

2

Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-30 du code du travail.

3

Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-30 du code du travail.

4

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés

5

RÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise

Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés

Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n°2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de réductions et crédits d'impôt.

Taux général de 7% et de 9% pour les rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de productions d'oeuvres cinématographiques (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt pour dépenses de productions d'oeuvres audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI)	
I - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)	
IRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
IRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
IRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	

Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n°2069-RCI-SD.

NOUVEAUTÉS

À compter du 1^{er} janvier 2018, le formulaire n°2069-RCI-SD doit être souscrit obligatoirement par voie électronique (article 1649 quater B quater CGI modifié par la loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

Le taux du CICE passe de 6% à 7% pour les rémunérations versées en 2017 (article 244 *quater* C du CGI). Le taux reste à 9% pour les rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

INFORMATIONS

Certaines données du formulaire sont susceptibles d'être transmises à la Commission européenne dans le cadre de la transparence des aides d'Etat : se "dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM" (CICE à taux majoré des DOM prévu à l'article 244 *quater* C du CGI);

se "dont crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM" (article 244 *quater* B du CGI);

se "crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif" (article 244 *quater* W du CGI)

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

(ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017)

CAMAR FINANCE

Société par Actions Simplifiée au Capital de 289 000 Euros
28, rue Marbeuf
75 008 PARIS

FIDREX

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
14 rue de la Pépinière
75008 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

SOCIETE CAMAR FINANCE

(ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017)

A l'assemblée générale de la société Camar Finance,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article 15 des statuts, nous avons été avisé des conventions suivantes visées à l'article L. 227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

1. Avances de trésorerie consenties par votre société aux entités liées

- Personnes concernées : M. Francis LENTSCHNER (Président de votre société) et/ou CAMAR FINANCE, en leur qualité selon le cas, de Président et/ou Associé, et/ou Gérant, des entités liées concernées par la convention
- Nature : Avances de trésorerie
- Modalités :

Les avances de trésorerie n'ont pas été rémunérées.

A ce titre, à la clôture de l'exercice 2017, votre société possède un compte courant débiteur à hauteur de :

- o 64 093 € avec la SCCV République 10
- o 30 149 € avec la SCI Paris 30,
- o 45 891 € avec la SCCV Massy GP
- o 699 999 € avec SCCV PVC 19,
- o 323 200 € avec la SCCV Saint-Cyr AM,
- o 470 980€ avec la SCCV Rue Grande
- o 551 198€ avec la SCCV 87 MD,
- o 81 870€ avec la SCCV GDG 87,
- o 179 471€ avec la SCCV 214 PVC
- o 482 512 € avec la SCCV 149 Jean Jaurès
- o 720 603 € avec la SCCV LJD Chantilly
- o 31 273€ avec la SCCV de la Reine
- o 135 844 € avec Camar Immobilier
- o 715 066 € avec la SCI Paris Marbeuf 28

2. Avances de trésorerie reçues des entités liées

- Personnes concernées : M. Francis LENTSCHNER (Président de votre société) et/ou CAMAR FINANCE, en leur qualité selon le cas, de Président et/ou Associé, et/ou Gérant, des entités liées concernées par la convention
- Nature : Avances de trésorerie
- Modalités :

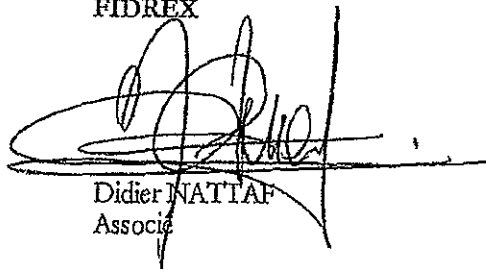
Les avances de trésorerie n'ont pas été rémunérées.

A ce titre, à la clôture de l'exercice 2017, votre société possède un compte courant créditeur à hauteur de :

- o 3 459 € avec la SA Invel

Paris, le 25 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes
FIDREX



Didier NATTAFF
Associé